

Veget Pro Fraich'Liquide

Solution de protéines de pois pour le traitement des moûts et des vins.

APPLICATIONS ŒNOLOGIQUES

VEGET PRO FRAICH' LIQUIDE est une solution de protéines de pois stabilisée au SO2 permettant d'éliminer les composés phénoliques oxydables ou astringents.

Les protéines végétales contenues dans VEGET PRO FRAICH' LIQUIDE ont été sélectionnées pour leur efficacité dans le collage des vins ayant de l'amertume et des notes végétales en bouche.

Sur moûts blancs ou rosés, VEGET PRO FRAICH' LIQUIDE élimine les composés oxydés ou potentiellement oxydables.

La nature et la formulation de ce produit permettent d'obtenir un collage efficace à des doses très faibles, atteignant ainsi une limpidité optimale sans modifier les caractéristiques des vins.

VEGET PRO FRAICH' LIQUIDE diminue le volume des lies formées après sédimentation. Sa présentation sous forme liquide facilite et améliore l'efficacité des collages.

DOSAGE ET DÉCLARATIONS

Dose d'emploi

Moûts blancs/rosés: 200 à 400 ml/hl selon état sanitaire (en flottation entre 150 et 300 ml/hl).

Collages vins blancs et rosés: 50 à 100 ml/hl.

Collages vins rouges : 50 à 150 ml/hl.

Dose maximale autorisée

625ml/hl. Contient 100 gr/l d'acide citrique, quantité maximale dans le vin traité: 1 gr/l

Déclaration d'allergènes

Dioxyde de soufre et sulfites. $2 \pm 0.5g/l$. Pas de contre-indications ou précautions

MODE D'EMPLOI

Agiter le bidon avant emploi en cas de léger déphasage toujours possible.

Ajouter au moût ou au vin avec une pompe doseuse ou un injecteur de colle au cours d'un remontage. Sur vins blancs et rosés, il est recommandé de faire ensuite un collage avec BENTO G ou GELISIL.

CONDITIONNEMENT ET DURÉE DE VIE

L'étiquetage des emballages comprend toujours la date d'expiration/consommation recommandée.

CONDITIONS DE CONSERVATION ET TRANSPORT

Conserver l'emballage rempli, scellé d'origine, à l'abri de la lumière, dans un endroit sec et exempt d'odeurs.



DENRÉE ALIMENTAIRE: Ce produit se conforme aux réglementations CE 491/2009 et 2019/934; par conséquent se conforme à toutes les garanties de pureté pour être additionné à un produit alimentaire tel

CODEX OENOLOGIQUE: Ce produit se conforme au CODEX OENOLOGIQUE INTERNATIONAL dans sa version en vigueur et réponde aux normes et recommandations du CODEX ALIMENTAIRE ainsi qu'à ses règles d'hygiène et respecte les réglementations européennes en matière de denrées alimentaires comme additifs ou auxiliaires agroalimentaires. ABSENCE D'OGM: Ce produit ne provient pas ne contient non plus d'organismes génétiquement modifiés. NON-IONISATION : Ce produit n'a été pas soumis à aucun traitement ionisant.

Rev: 01/12/2019

www.dolmar.es



